

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

## Projet de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone ELYFOS AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

CONCERTATION PRÉALABLE DU 13 AVRIL AU 13 JUILLET 2025

### OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Cette concertation préalable a pour objet d'assurer l'information du public, de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet ELYFOS et de ses alternatives. Le projet ELYFOS, prévoit la production d'hydrogène renouvelable et bas carbone sur le site Air Liquide France Industrie de Fos Tonkin. Ce projet contribuerait à la décarbonation de l'industrie et de la mobilité lourde ou intensive de la zone industrielle portuaire de Fos-sur-Mer et du territoire.

### ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Par un courrier en date du 6 février 2025, Air Liquide France Industrie a volontairement sollicité la Commission nationale du débat public (CNDP) au titre de l'article L. 121-17 du code de l'environnement. Le 25 février 2025, la CNDP a décidé (DÉCISION N° 2025 / 30/ ELYFOS / 1 du 25 février 2025 relative au projet de production d'hydrogène renouvelable bas-carbone sur la ZIP de FOS (13)) d'organiser une concertation préalable et a désigné deux garants : M. Étienne BALLAN et Mme Valérie SAKAKINI.

### PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le périmètre de la concertation préalable inclut les communes suivantes : Port-Saint-Louis-du-Rhône, Fos-sur-Mer, Istres, Port-de-Bouc, Martigues, Saint-Mitre-les-Remparts, Miramas, Grans, Cornillon-Confoux, Saint-Chamas, Berre-l'Étang, Rognac, Vitrolles, Saint Victoret, Marignane, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Ensues-la-Redonne, Châteauneuf-les-Martigues, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins.

### MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable menée par Air Liquide France Industrie sur le projet ELYFOS se tiendra du 13 avril au 13 juillet 2025.

Elle interviendra parallèlement au débat public global « *Fos Berre Provence. Un avenir industriel en débat* » organisé du 2 avril au 13 juillet 2025 par la Commission nationale du débat public.

À ce titre, les modalités de la concertation préalable sur le projet ELYFOS sont intégrées au débat public global. Le public pourra donc s'informer et contribuer sur le projet au travers des modalités prévues pour le débat public global.

L'ensemble des modalités d'information et de participation sont précisées sur le site dédié au débat public\* :

<https://www.debatpublic.fr/avenir-industriel-fos-berre-provence>

### SUITE DE LA CONCERTATION PREALABLE

À l'issue de la concertation préalable, les garants de la concertation disposeront d'un délai d'un mois pour transmettre leur bilan aux maîtres d'ouvrages. Celui-ci est rendu public (article L.121-16-1 du code de l'environnement). Au plus tard dans un délai de deux mois après la publication du bilan des garants, Air Liquide France Industrie rédigera un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du projet.

